Image not found or type unknown

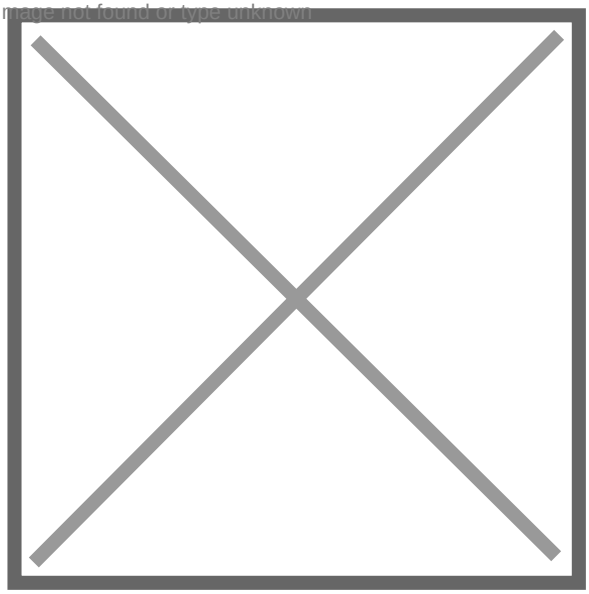

Droit de visite pour mes enfants qui habite loin

Par **chris51**, le **12/05/2008** à **10:29**

voila mon ex est parti y a presque 2 ans avec mes enfants qu on a reconnu au 2 nom puisque nous etions pas maries declare en comcubinage. elle est partie a 900 km de chez moi j habite a cote d epernay et elle a toulouse. elle etait d accord pour que je prenne mes enfants quand elle revenait et c est pour cela que je n ai pas demander de droit de visite. mais maintenant elle refuse que je les prennes que doit je faire? elle me previens meme pas quand elle revient la en ce moment elles sont la depuis jeudi 8 mai et elle repartent mercredi 14 mai je les ai vu 30 minutes et ca fait 13 mois que je ne les ai pas vu. en plus je leur envoie leur cadeau d'annversaire, de noel, de pacques, elle me telephone jamais pour me dire qu'elle ont recu leur cadeaux la derniere fois qu elle ma appeles s etait l annee derniere a la fete des peres ca va faire un an. quand a la pension alimentaire j en donne pas car on a dossier de surendettement qui a ete signé au deux nom et je suis le seul a le rembourser alors c etait convenu que je lui verse rien mais que je suis le seule a rembourser les dettes

Par **sosso**, le **12/05/2008** à **19:58**

Bonjour chris,

Je compatis pour vous car je sais ce que c'est que d'être loin de ses enfants, je l'ai vécu, je vous conseille de saisir le juge aux affaires familiales afin de faire fixer la résidence habituelle de vos enfants, un droit de visite et s'il y a lieu une pension alimentaire.

Le juge rendra une ordonnance en fonction de ce que vous et votre ex apporterez comme

justificatif.

Pour voir vos enfants, je vous conseille de le faire car d'elle même, apparemment, votre ex ne fera pas le premier pas et en plus, vous payez ses dettes.

Bonne fin de journée et je reste à votre disposition.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés